

Nouveaux critères

Critères d'attribution des incitatifs financiers du projet « Notre paysage linguistique » en vigueur au 1^{er} avril 2016 :

- Option 1 :** Pour franciser ou bilinguifier une affiche unilingue anglaise existante, le projet consent à offrir jusqu'à 60% du coût de l'affiche principale d'une entreprise ou organisation (avant les taxes), jusqu'à un maximum de 4 000\$ par entreprise ou organisation;
- Option 2 :** Pour franciser ou bilinguifier une affiche d'une nouvelle entreprise ou organisation qui s'installe dans une municipalité et dans un souci de respect de la politique d'affichage de cette municipalité, le projet consent à offrir jusqu'à 30% du coût de l'affiche principale d'une entreprise ou organisation (avant les taxes), jusqu'à un maximum de 2 000\$ par entreprise ou organisation.
- N.B. :** L'incitatif financier peut être appliqué sur un maximum de deux (2) affiches par entreprise ou organisation, soit l'affiche principale située près du chemin et l'affiche principale située sur la bâtisse de l'entreprise ou organisation, en autant que le coût total des deux affiches ne dépasse pas les limites de 4 000 \$ ou 2 000 \$ selon les options 1 et 2 susmentionnées.